

tite gouge qui laisse à peine une marque et que l'on pourra rafraîchir au besoin. La goutière peut se faire avec un petit morceau de feuillard de trois pouces de longueur auquel on donne une forme arrondie (concave) et qu'on aiguise de manière à la faire entrer facilement dans l'écorce du bois. Dans les Etats-Unis, on recommande particulièrement une goutière en bois franc et percée au moyen d'une machine. Le dernier numéro de l'*American Agriculturist* en donne la description suivante.



Fig. 4.

Les goutières sont faites en érable ou mérisier et tournées et percées au moyen d'une machine. Elles sont plus durables et moins sujettes à s'arracher que si elles étaient de bois mou. Elles devraient avoir 7/8 de pouce de diamètre trois ou quatre pouces de long, appointées au bout de manière à n'avoir que 3/8 de pouce au bout qui entre dans l'arbre. On devra faire au tour, dans chacune, trois coches espacées d'un pouce, afin que la chaudière qui y sera suspendue puisse être pendue perpendiculairement quelque soit

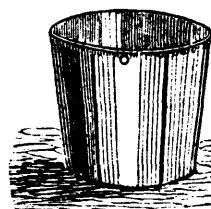


Fig. 7.

de pouvoir la couvrir ce qui peut se faire avec un grand bardage ou une petite planche mince et ce qui est de la plus grande importance puisqu'on empêche la neige, la pluie, les feuilles, les bouts de branches, etc., et toutes autres matières nuisibles de tomber dans les chaudières.

MANIÈRE DE PENDRE LES CHAUDIÈRES.

Un autre avantage qu'offre ces goutières, c'est de permettre de pendre la chaudière de manière à ne la laisser pencher ni d'un côté ni de l'autre, et d'en retirer ainsi le plus grand profit. Les deux gravures que nous donnons montrent d'un coup-d'œil la différence entre les chaudières bien ou mal pendues.

La longueur de cet article nous force d'en remettre la fin au prochain numéro.

Lettres anonymes.

Nous avons reçu, la semaine dernière, une lettre signée seulement d'un abonné; et, pour se cacher davantage, l'auteur semble avoir pris la peine de l'expédier à un bureau de poste assez éloigné. Nous n'entendons plus faire de cas de missives de ce genre; mais comme un abonné n'était pas averti et que malgré son empörtement évident, il pouvait être de bonne foi, nous le prierons, maintenant que le calme a pu se faire dans son esprit, de bien vouloir relire l'article incriminé. Il s'apercevra, s'il veut être juste :

1o Qu'il appert, clairement, quoique d'une manière indirecte, que le Conseil Agricole nous a donné gain de cause, par une résolution passée unanimement à sa dernière assemblée.

2o Que Mr. le Supérieur de l'institution dont il fait mention blâme formellement ce que nous avons blâmé.

3o Que nous n'avions rien dit qui pût nuire à cette maison.

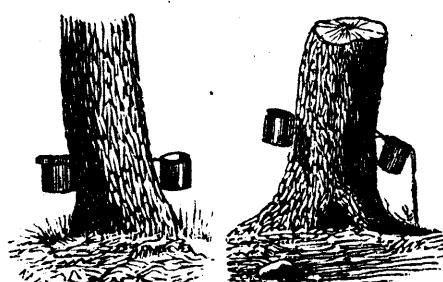


Fig. 5.—Chaudières bien pendues et couvertes. Fig. 6.—Chaudières mal pendues et qui renversent.

la forme de l'arbre. Ces goutières ne devraient pas coûter plus d'un centime la pièce. Pour s'en servir on entaille avec une mèche en ayant soin de la faire entrer qu'à un demi pouce dans l'aubier du bois. Les chaudières qui sont en ferblanc, de forme ovoïde et plus large du haut que du bas, afin d'entrer les unes dans les autres, seront décrites plus au long dans le prochain numéro. Ces chaudières ont un petit trou qui sert à les pendre à la goutière en bois que nous venons de décrire. L'avantage particulier à ce système est d'abord de pendre la chaudière à la goutière même sans enfoncer de clous dans l'étable, puis

4o Que, dans notre article, il n'était pas même question du journal qu'il défend.

Maintenant nous ajouterons, tant pour l'imformation d'un abonné que pour celle de tous autres intéressés, que nous n'écrivons ni pour louer celui-ci, ni pour nuire à celui-là. Nous croyons avoir une mission à remplir, celle de faire connaître au public agricole ce qui l'intéresse d'une manière particulière. Nous entendons la remplir consciencieusement, sans flatterie et sans aigreur.

S'il nous arrivait d'être injuste, nous pouvons d'avance assurer nos lecteurs que nous en serions des plus humilié, et que nous ferions tout en notre pouvoir pour rendre justice à qui de droit. D'un autre côté, nous ne craindrons jamais les menaces; d'ailleurs, nous sommes convaincus que pour un abonné que nous perdrons pour avoir dit la vérité et rien que la vérité, dix nouveaux abonnés se hâteraient de nous donner raison.

Ainsi donc Mr. l'abonné, qui que vous soyez, plus de menaces.

• Extraits du "Naturaliste Canadien."

L'excellent article sur la Trichine que nous avons publié dans notre dernier numéro était reproduit du *Naturaliste Canadien*. C'est par inadvertance que nous n'en avons pas donné crédit. Nous nous proposons de le faire et de remercier en même temps Mr. l'Abbé Provarcher qui a bien voulu nous prêter plusieurs gravures; mais une absence imprévue nous en avait alors empêché. Nous espérons que notre bienveillant confrère voudra bien nous excuser.

Chemins macadamisés dans le Comté de Chambly.

Les Propriétaires du rang, dit de la Savane, de St. Hubert et de Boucherville travaillent activement à s'organiser en compagnie, d'après le Bill de l'Empierrement des Chemins, pour faire macadamiser leur chemin dont la longueur est de près de cinq milles. Une assemblée préparatoire a eu lieu chez le Dr. Martel, de St. Hubert, samedi, le 12 courant. Les deux Représentants du Comté, MM. Benoit et Jodoin y assistaient.

Une autre assemblée devait avoir lieu vendredi dernier. Nous espérons que plusieurs Comtés imiteront le Comté de Chambly.